DLP 24-12-91 005167

Avertissements agricoles ÎLE DE FRANCE SPV

ISSN 0767 - 5542

Grandes cultures

BULLETIN N° 687 DU 19 DECEMBRE 1991 – ENVOI N° 28

SPECIAL ATRAZINE

I – ATRAZINE DANS L'EAU : Conformément aux directives européennes, les analyses de qualité des eaux destinées à la consommation humaine ont été renforcées et adaptées, notamment dans le domaine de la détection des pesticides. L'atrazine est la matière active la plus présente dans l'eau, à des teneurs parfois élevées.

La norme CEE a été fixée à O,1 microgramme/litre d'eau (soit 1 millardième) quelque soit la matière active. La norme de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) est fixée à 2 microgrammes/litre pour l'atrazine. (La norme variant d'une matière active à l'autre, selon sa toxicité).

Le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique a décidé pour la France que :

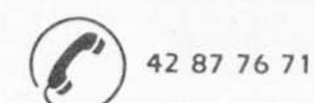
– la norme CEE (< O,1 microgrammes d'atrazine/l) devait être respectée .

– entre 0,1 et 2 microgrammes d'atrazine /l, l'eau peut être consommée sans risque, mais :
* la population doit être informée,
* le suivi doit être renforcé,
* un programme d'amélioration de la situation doit être élaboré.

– au dessus de 2 microgrammes d'atrazine/l, l'eau ne doit pas être utilisée pour la consommation.

P103

Ministère de l'Agriculture - D.R.A.F.
Service Régional de la Protection des Végétaux
47, rue Paul Doumer 93100 Montreuil


42 87 76 71

Publication périodique CPPAP n° 536 AD
Imprimerie S.R.P.V.
Directeur Gérant : Myriam HANRION

II) – BILAN ILE DE FRANCE – ANNEE 1990 :

REPARTITION DES ANALYSES D'EAU EN FONCTION DES TENEURS EN ATRAZINE OBSERVEES

DPT \ TENEUR	< 0,1	0,1 à 0,2 (NORME CEE)	0,2 à 1	1 à 2 (NORME OMS)	> 2	NOMBRE TOTAL D'ANALYSES
PARIS + PETITE COURONNE	291	92	3	0	0	386
SEINE ET MARNE	188	35	3	4	0	230
YVELINES	181	22	0	0	0	203
VAL D'OISE	114	15	0	0	0	129
ESSONNE	70	5	0	0	0	75
TOTAL	844	169	6	4	0	1023

(Source Ministère de la Santé)

– *Population maximale concernée* :

Teneur < 0,1	6 671 908	personnes (70,4%)
0,1 à 0,2	1 682 364	personnes (17,7%)
0,2 à 1	1 125 815	personnes (11,8%)
1 à 2	1 458	personnes (0,1%)
Teneur > 2	O	personne.

– *Remarque* : Une analyse donne une situation ponctuelle.

– *Commentaires* : En ILE DE FRANCE, la norme CEE est dépassée dans 29,6% des analyses. La norme OMS n'est jamais dépassée ; des mesures ont été prises dans les sites à teneurs élevées. La situation ne présente pas de menace grave pour la santé publique. Toutefois, il convient de rester vigilant et de poursuivre les efforts pour éviter la dégradation de la qualité de l'eau.

III) – COMPARAISON SITUATION ILE DE FRANCE / SITUATION NATIONALE
(année 199O)

Les analyses au niveau national ont été effectuées dans 74 départements.

TENEUR	< 0.1	0.1 à 0.2	0.2 à 1	1 à 2	> 2	TOTAL
en % DES ANALYSES						
-ILE DE FRANCE	82.5%	16.5%	0.6%	0.4%	0%	1023
-NIVEAU NATIONAL	70.4%	13 %	14.5%	1.4%	0.7%	7574
% DE LA POPULATION						
-ILE DE FRANCE	70.4%	17.7%	11.8%	0.1%	0%	9481547
-NIVEAU NATIONAL	66.3%	15.5%	16.6%	0.9%	0.7%	30635455

Les zones concernées par des dépassements de la norme OMS sont situées dans les départements suivants : COTE D'ARMOR, MANCHE, MORBIHAN, MAINE ET LOIRE, GERS, TARN.

IV) - CONSEQUENCES POUR LE DESHERBAGE DU MAIS :

Depuis juin 90, l'apport d'atrazine est limité à 1500g matière active/ha /an . Idem pour la simazine. A l'heure actuelle, on ne sait pas quel sera l'avenir de l'atrazine en FRANCE :

- maintien à 1500g/ha
- limitation à 1000 ou 750g/ha
- restrictions d'usages
- interdiction comme en RFA.

En 1991, la dose moyenne utilisée a diminué pour s'établir aux alentours de 1240g/ha.

En BRETAGNE et en AQUITAINE, on retrouve également dans l'eau, des résidus d'alachlore qui présente, une toxicité plus élevée que l'atrazine (accumulation dans les organismes).

Il est souhaitable de limiter l'utilisation de cette matière active (produits: Lasso, Indiana, Déclic...).

Notre Service mène des essais de désherbage sans atrazine, avec des programmes à base de pyridate, bromoxynil, sulfonylurées (Binex, Titus).

Il est possible de désherber sans atrazine, mais avec des produits plus coûteux et moins polyvalents.

Des nouvelles molécules seront testées en 1992.

Affaire à suivre .....

LE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX VOUS SOUHAITE DE PASSER D'AGREABLES FETES DE FIN D'ANNEE

P104